

Avis et recommandations

Les compétences communes au diplôme de master

Avis et recommandations sur les compétences communes au diplôme de master

Dans le cadre de la déclinaison des diplômes en compétences, les membres du comité de suivi de master ont défini un socle de compétences commun à tout diplômé de master, en se référant, entre autres, à l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master, et à différents documents relatifs aux descripteurs de Dublin.

- Conduire dans un champ disciplinaire une démarche innovante qui prenne en compte la complexité d'une situation en utilisant des informations qui peuvent être incomplètes ou contradictoires.
- Conduire un projet (conception, pilotage, mise en œuvre et gestion, évaluation et diffusion) pouvant mobiliser des connaissances pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif, et en assumer la responsabilité.
- S'adapter à différents contextes socio-professionnels et interculturels, nationaux et internationaux.
- Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche.
- Communiquer par oral et par écrit de façon claire et non ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère, et dans un registre adapté à un public de spécialistes ou de non spécialistes.